

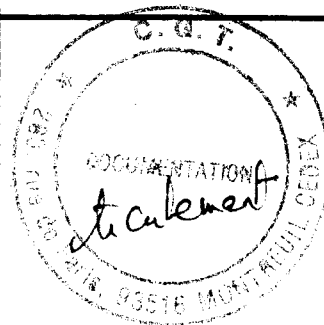
**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**

**S-44**

24 avril 1989



**COURRIER CONFEDERAL**

- DEBATS 43EME CONGRES

Informations parvenues au Secrétariat du  
Bureau confédéral au 21/4/89. 1 - 3

- PROJET DE LOI JOSPIN

29 articles, mais sans leur prix 4A

- C.C.J.

13 et 14 avril : un temps fort réussi, pour le développement  
des luttes contre la précarité 5 - 7

- PROPAGANDE

Stage supérieur du 4 au 17/6/89 8

- SERVICE DE PRESSE

Dénumérotation du télex de la Confédération 8

- SANTE-PROTECTION SOCIALE

. Stage spécialisé protection sociale niveau supérieur 9

. Renouvellement des abonnements au Courrier de  
l'Administrateur 9

- BATAILLE CONFEDERALE SANTE

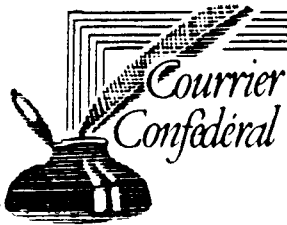
. Où en sommes-nous ? 10 - 11

. Du côté des autres 12 - 14

. Parlons des enjeux 15 - 16

. Notre démarche syndicale 17 - 18

. A votre santé ! 19A- 20B



## DEBATS 43EME CONGRES

### INFORMATIONS PARVENUES AU SECRETARIAT DU BUREAU CONFEDERAL AU 21/4/89

#### PARTICIPATION DU SECRETARIAT DE L'UGICT AU TEMPS FORT CONFEDERAL D'AVRIL

Guy JUQUEL	27/4/89	Télécoms Paris
Pascal JANOTS	27/4/89	Thomson Malakoff
J. Pierre LINOCIER	6/4/89	Merlin Gérin Isère
Henri SAUVINET	12/4/89	Bar le Duc
Maïté DEMONS	6/4/89	Université de Bordeaux
	14/4/89	MNFCT Montreuil
	26/4/89	CRAMIF
Alain OBADIA	6/4/89	Centre Commercial Rosny II
	20/4/89	Société Générale Paris
	21/4/89	IRCHA
	28/4/89	UNCM
	9/5/89	Cheminots.

#### UD Seine Saint Denis (93)

500 débats dans 500 bases organisées.

Sortie à 20 000 exemplaires de "Bonjour les débats".

CE/UD en direct avec les 90 entreprises les plus importantes.

Tenue de Congrès ou d'assemblées générales dans 110 entreprises de plus de 300 salariés.

8 congrès d'UL

3 comités généraux d'UL

8 AG de militants d'UL.

Congrès des professions : CPAM - RATP Ferré - RATP Routier - ADP SP.

#### UD Aude (11)

Congrès : 18-19/4/89

AG : 27/4/89

Heures d'information réservées aux syndiqués : PTT, Cheminots Carcassonne et Narbonne, Myrys Limoux (3/5).

Débats 11/4/89

5/4/89

Autoroutes du Sud de la France.

Equipement

CE PTT

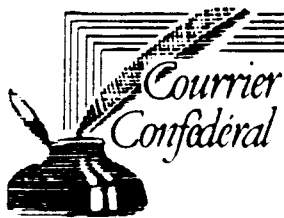
ECF

#### UD Oise (60)

Assemblées de syndiqués datées :

28/2/89	Chausson Creil	22/4/89	Massey Ferguson Beau
18/3/89	Lajous Compiègne	22/4/89	Saint Gobain Thourotte
25/3/89	Uniroyal compiègne	27/4/89	France Glace Findus Beauvais
14/4/89	Rigida Noyon	11/5/89	ACVS Tricot
17/4/89	CHSI Clermont	16/5/89	Tréfinmétaux Sérifontaine
19/4/89	Sollac Montataire	16/5/89	SAV Feuquières.





Bretagne : Duquesne Purina, Bridel, Lanvaux, Bernard, Unicopa, Saupiquet Quimper, Raphaler, Entremont Quimper, CADF, Chancerelle, Doux, Pêcheurs de France.

Champagne-Ardenne : Miko St Dizier, GB Charleville, Retraités du Champagne.

Charente Poitou : Lait Coop Aytrée, Madrange, Diepal, Martell.

Franche Comté : Bel Lons le Saunier, Rivoire et Jacquemin.

Midi-Pyrénées : Villecomtal, CBM.

Nord - Pas de Calais : congrès de Gervais Danone Seclin, Grands Moulins Paris à Marquette, Pelforth Mons, Café Fichaux, VPSA Wattigny, Caby Lille.

Normandie : Assemblée à la Générale Sucrière Etrepagny.

Pays de Loire : Arrivée, Soviba, Ouvriers agricoles Thouarcé, BN Nantes, Lacnor, Lait St Père en Retz, GBF Nantes.

Picardie : Panzani, Sucrierie de Guignicourt, Sitpa, Sopad Itancourt, assemblée à la Générale sucrière d'Eppeville, Beghin Say Thumeries.

PACA : Fralib Marseille.

Rhône Alpes : Lenzbourg, Ecochard, Voisin, Parot, Chocolatiers St Etienne, La Bresse, Coq Air, Diepal, Bresse Bleu.

URIF : Géo, Prédault, Petat, Gervais Danone Usine, Grands Moulins de Paris, Rouwntree Mackintosh, Herta, William Saurin Lagny, BPR Bondy, Panzani, Pain Turner, Hippodrome Longchamp.

### FD Bois

Assemblées générales dans les entreprises :

03/4/89	Roblet (95)	07/4/89	Duchene (Lacroix St Leuffroy-27)
03/4/89	Stad (Bondy-93)		Strafor (Senonchos-28)
04/4/89	Topiol (Argenteuil-95)		Moreau de Varennes (Varennes-03)

Débats diversifiés avec 7 syndicats du groupe Strafor organisés par les FD du Bois et des Métaux à Montreuil.

06/4/89	Rencontre avec les syndicats du Bois et Ameublement de Loire Atlantique (UD 44)
13/4/89	CTBA (Paris)
13/4/89	Débat avec les syndicats du Bois et Ameublement de la Région parisienne.
19/4/89	Rossignol (Voiron et St Etienne du Crossey-38),
20/4/89	Société Dynamic (St Etienne St Géoric-38).

# PROJET DE LOI JOSPIN :

## 29 ARTICLES, MAIS SANS LEUR PRIX...

Le « Projet de loi d'orientation sur l'éducation » est maintenant connu : 29 articles et un rapport annexé, présenté comme une sorte de guide pour la mise en œuvre de la loi.

L'ensemble mérite au moins trois remarques :

- Malgré les diverses tables rondes organisées par le ministre pour recueillir l'avis des différents partenaires, le projet reste, à quelques détails près, ce qui était envisagé dès le 17 janvier. En particulier, on ne trouve nulle trace des revendications de la C.G.T.
- Les grands objectifs annoncés (lutte contre l'échec scolaire, 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac...) ne s'accompagnent d'aucun chiffrage des moyens permettant de les atteindre.
- Tout ce qui concerne l'autonomie des établissements scolaires, tout en comportant des éléments intéressants, va cependant privilégier ceux qui trouveront les financements les plus importants, soit par transfert de charges sur les collectivités territoriales et les familles, soit par l'initiative privée.

***Il se prépare donc un système concurrentiel (école du riche, école du pauvre...) qui ne peut que renforcer la ségrégation sociale au lieu de la combattre. Ce système participerait alors, dans le cadre de l'intégration européenne, à la mise en place d'une société à plusieurs vitesses faite de précarité et de chômage.***

### **TOUT RESTE A FAIRE!**

Il est annoncé que la loi sera débattue au Parlement fin juin. Rien n'est donc clos. Tout reste à faire, mais rien ne se fera sans que les luttes se développent. Il est donc nécessaire d'agir, concrètement, en recherchant toutes les convergences possibles. L'école ne peut être l'affaire de tous que si les salariés en font aussi leur affaire.

Ce qui est déterminant, c'est la lutte contre l'échec scolaire à tous les niveaux, et cela passe par la satisfaction des besoins qu'il faut chiffrer et exprimer.

#### **BESOINS EN LOCAUX :**

- Pour développer l'accueil en maternelle dès deux ans, qui ne concerne aujourd'hui que 35 % des enfants : le projet de loi ne parle que d'accueillir tous les enfants de trois ans. Ce qui ne demandera guère d'effort puisqu'il est déjà réalisé à 96 %.
- Pour stopper l'entassement des élèves dans de nombreux collèges, parfois jusqu'au double de la capacité d'accueil.
- Pour réduire les effectifs par classe dans tous les lycées (le projet de loi se contente d'un objectif dérisoire : pas de classes de plus de 35 élèves en... 1993).
- Pour offrir aux étudiants des conditions d'études dignes de notre époque.

#### **BESOINS EN PERSONNELS :**

- On imagine mal comment pourrait se concrétiser le soutien individualisé aux élèves sans créer des dizaines de milliers de postes supplémentaires.
- On imagine mal aussi comment les personnels non enseignants pourraient être membres à part entière de la « communauté éducative » si leur rôle continue d'être dévalorisé et si leur nombre n'augmente pas de manière conséquente.
- On imagine mal, enfin, comment serait véritablement enrayerée la pénurie de recrutement d'enseignants sans que les salaires soient tous réellement revalorisés.

#### **BESOINS DES FAMILLES :**

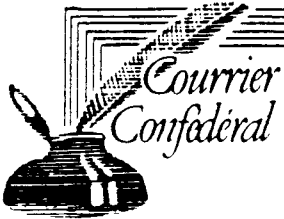
- Gratuité totale à tous les niveaux, revalorisation des bourses et de l'allocation de rentrée scolaire.

### **LES MOYENS EXISTENT!**

Sans la satisfaction de ces besoins élémentaires, une loi ne peut que se payer de mots. C'est justement le cas. Le principe d'une programmation des moyens et le vote d'un collectif budgétaire immédiat sont toujours refusés.

Au moment où va être actualisée la loi de programmation militaire, l'exigence de prélever 50 milliards sur les dépenses de surarmement pour les affecter à l'école est plus que jamais d'actualité.

C'est en ce sens que la C.G.T. invite les salariés à agir.



C.C.J.

13 ET 14 AVRIL

**Un temps fort réussi : pour le développement des luttes contre la précarité**

\*\*\*\*\*

- 1,2 million d'emplois stables supprimés en 5 ans, remplacés par des emplois précaires.
- une progression d'1/3 du nombre d'emplois intérimaires pour 1988.
- 8 jeunes sur 10 qui entrent dans la vie active par la porte du chômage ou de la précarité.
- 2 jeunes sur 3 en situation précaire.
- 80 % des jeunes qui gagnent moins de 6.000 F par mois.
- 408.000 jeunes chômeurs non indemnisés dont 1/4 sans protection sociale.
- 17 millions de chômeurs et 30 millions de gens en dessous du seuil de la pauvreté dans les 12 pays de la CEE.

C'est par ce coup de projecteur sur la réalité chiffrée qui se traduit dans la vie quotidienne des jeunes que se sont ouvertes ces deux journées CGT contre la précarité.

Dans la salle, le 13 à Pantin, le 14 à l'UNESCO, **200 jeunes** dont **1/3 de précaires** représentatifs des diverses formes de précarité, **1/3 d'ex-précaires** qui pour bon nombre ont gagné leur emploi stable par la lutte à l'entreprise avec la CGT.

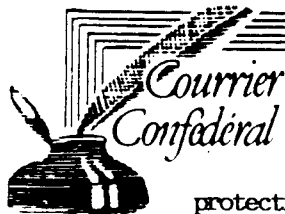
C'est avec sérieux, combativité, une certaine maturité, d'une réelle volonté d'avancer dans la réflexion par la confrontation et l'échange d'expérience que tous sont intervenus.

A partir des multiples expériences individuelles et collectives **un même souci** : mieux connaître les conséquences pour tous de la précarité, creuser ensemble sur la nature des enjeux, avancer vers une démarche revendicative au plus près permettant partout le développement des luttes avec les **précaires et l'ensemble des salariés**.

Inutile de préciser que la présence réelle de jeunes précaires, de plusieurs dirigeants d'UL, d'UD, de fédérations, les luttes menées qui ont permis **l'embauche de 6.131 salariés** en emplois stables dans **264 entreprises**, les **2.500 adhésions de jeunes** réalisées dans ce contexte au 31 mars 1989 ont été autant de facteurs d'un débat vivant d'une grande richesse dont chacun est sorti enrichi pour l'action et révélateur des potentialités qui existent pour gagner à condition de s'y mettre tous sans perdre de temps.

S'y mettre tous vraiment, telle est bien l'urgence. Qu'on le prenne sous l'angle des conséquences immédiates intolérables, vécues par les jeunes, confirmées par les personnalités présentes (médecins, responsables PAIO, économistes, mais aussi JOCI et ATD Quart monde). Qu'on le prenne sous l'angle des enjeux et conséquences pour tous les salariés et pour le pays, que l'on observe les similitudes de situations dans les autres pays de la CEE et les luttes qui s'y développent, telles que l'ont démontré les représentants des CCOO d'Espagne, de la CGTP Portugal, du MSF d'Angleterre, de la FGDB de Belgique, il ressort l'urgence à développer les luttes et à cette condition les résultats et des succès encourageants, cassant toute notion de fatalité, portant autant de coups à la stratégie et aux forces du capital.

S'appuyant sur le débat de ces deux journées, H. Krasucki, tirant les conclusions, soulignait le **caractère multiforme** qui au-delà de la **précarité de l'emploi**, signifie **précarité des salaires**, de la



**protection sociale** en visant de la **politique de répression** pour imposer par sa force ce qui ne passe pas par la tromperie.

Soulignant le **phénomène de masse**, 2.025.000 temps partiels, 540.000 CDD (+ 23% par an et 70% des embauches) l'intérim à hauteur de 230.000 emplois à temps plein, 160 à 180.000 TUC, autant de SIVP, 3 millions d'emplois "atypiques", **bref 6 millions de personnes** qui avec les chômeurs **n'ont pas un emploi stable**, il insistait sur l'encouragement que constitue les premiers résultats connus, un de ces signes qui indique du nouveau dans la vie sociale, un encouragement à poursuivre et développer en s'appuyant sur les **convergences réelles et les intérêts communs à tous les salariés**.

H. Krasucki, dans son intervention s'arrêtant sur la situation et les luttes connues dans les autres pays d'Europe soulignait le vaste champ de convergences de coopération et de rapprochement dans l'action entre les travailleurs et tous les syndicats des pays de la Communauté.

Au total, ces deux journées auront bien été un tremplin CGT pour le développement des luttes contre la précarité sous toutes ses formes, auquel il convient de donner vite une suite dans les entreprises.

Pour ce faire, **beaucoup dépend de nous**, de notre promptitude à nous adresser aux précaires et à tous les salariés pour leur proposer l'action à partir des revendications.

Les réponses des 200 jeunes au petit questionnaire remis lors de l'initiative montrent qu'il nous reste en la matière beaucoup de chemin à faire (cf. encadré).

Dans combien de cas accueille-t'on les nouveaux arrivants dans l'entreprise et ce quel que soit leur statut ?

Dans combien d'entreprises développe-t'on cette pratique revendicative démocratique si indispensable pour le développement des luttes ?

Quelle conception des luttes et de leur conduite démocratique ?

Quelle place des jeunes dans cette pratique syndicale ?

Quelle prise en compte des situations et revendications sensibles à la jeunesse ?

Quelle place des jeunes dans les luttes ? avec quel apport et particularité ?

Quelle place des jeunes dans la CGT y compris dans nos directions syndicales ?

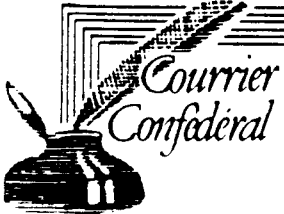
Autant de direction, et la liste n'est pas exhaustive, qui seront au coeur de notre **prélude au 43<sup>e</sup> Congrès de la CGT avec 1.000 jeunes le 20 mai** à Montreuil.

Ainsi ce temps fort contre la précarité apparaît bien comme une étape, un tremplin à prolonger vite par la lutte, mais aussi comme un point de repère dans notre réflexion à poursuivre et à approfondir.

Le **20 mai** sera ce prochain **rendez-vous de lutte** de la CGT avec les jeunes où réflexions et actions, expériences et revendications, besoins et enjeux se confronteront aux feux de la réalité pour construire au présent la CGT d'aujourd'hui et de demain, une CGT toujours jeune et dynamique à condition de s'en occuper sans attendre.

Cela passe par un grand **20 mai**, qu'il convient de préparer sans perdre un instant, les jours sont comptés.

\* \* \* \* \*



### SUR LE VIF

Le questionnaire remis aux 200 jeunes fait apparaitre :

#### Salaires :

1- Hors TUC/SIVP/chômeurs non indemnisés, les précaires gagnent 20 % de moins que les CDI

2- Les ex-précaires accusent un retard de plus de 200 F sur ceux qui ont toujours été en CDI : Tout bénéf pour les patrons !

#### Accueil :

Une petite minorité des 200 jeunes ont été accueillis par la CGT en arrivant dans l'entreprise...

#### Démarche revendicative :

Ils sont moins de 20 % à avoir été consultés par la CGT sur la nature et le niveau des revendications..

#### Luttes :

Pas de mystère. Tous ceux qui étaient présents avaient mené la lutte avec la CGT dans leur entreprise. Et ailleurs ?

**PENDANT L'INITIATIVE : 5 adhésions à la CGT.**



*Courrier  
Confédéral*  
R A P P E L

## PROPAGANDE

STAGE SUPERIEUR PROPAGANDE DU 4 au 17 JUIN 1989 à COURCELLE

R A P P E L

SONT CONCERNES : les responsables propagande des fédérations, Unions départementales, Unions locales et grandes entreprises, les membres des Collectifs propagande, ayant suivi au minimum, un stage de formation générale de niveau moyen.

**LES GRANDS THEMES DU STAGE** : (Voir Courrier Confédéral n° 834 du 10 janvier)

**CONDITIONS MATERIELLES** : Selon les conditions propres aux stages organisés par le CCEO. Prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

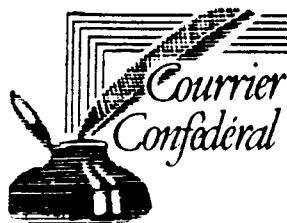
FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE NIVEAU SUPERIEUR PROPAGANDE du 4 au 17 juin

La Fédération \_\_\_\_\_ l'U.D. \_\_\_\_\_  
propose la candidature du (de la) camarade :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Entreprise \_\_\_\_\_  
Date et nature des stages suivis précédemment : \_\_\_\_\_

Fiche à retourner au SECTEUR PROPAGANDE 263, rue de paris 93516 MONTREUIL Cédex.



*Courrier  
Confédéral*

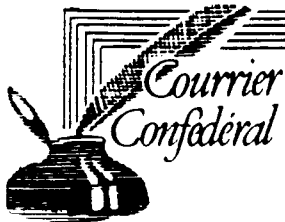
# Le SERVICE DE PRESSE de la CGT attire votre attention

>>>>>> LE TELEX DE LA CONFEDERATION A ETE DENUMEROTE

- . NOTEZ BIEN
- . TRANSMETTEZ A VOS CORRESPONDANTS

LE NOUVEAU N° >>>>>>

235069



## SANTE-PROTECTION SOCIALE

### STAGE SPECIALISE PROTECTION SOCIALE

Niveau supérieur - 2 semaines

**DESTINE** : - Aux Responsables des Questions Sociales des Fédérations, Régions, U.D.  
- Aux Administrateurs Sécurité Sociale

Nécessité d'avoir acquis le niveau moyen de formation syndicale générale.

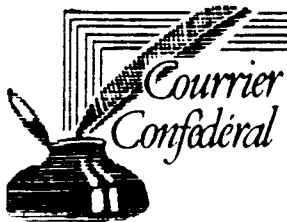
**DATE ET LIEU** : Du 18 JUIN au 1er JUILLET 1989 - Au Centre Benoît Frachon à Courcelle

**OBJET DU STAGE** :

- Approfondissement des connaissances en ce qui concerne :
- La politique de la C.G.T. en matière de Protection Sociale
  - L'activité C.G.T. dans la Sécurité Sociale (branches : Maladie - Allocations Familiales - Vieillesse - Hygiène et Sécurité)

Nous rappelons la nécessité d'avoir des militants formés sur ces questions particulièrement d'actualité, face aux attaques menées contre la protection sociale et dans la perspective des Elections à la Sécurité Sociale.

Les inscriptions au stage doivent nous être envoyées avant le 15 MAI



## SANTE-PROTECTION SOCIALE

### RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

### AU COURRIER DE L'ADMINISTRATEUR

➔ *130 Francs pour la période du 1er Avril 1989 au 31 Mars 1990*

Sont concernés en priorité les Administrateurs de Sécurité Sociale, des C.T.R. - C.T.N., les représentants de la CGT dans les Tribunaux des Affaires Sociales, etc.....

Mais aussi les syndicats d'entreprises, les responsables des questions sociales.

**ATTENTION**

Le prochain numéro ne sera adressé aux Administrateurs que si le règlement collectif de l'U.D. est parvenu au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE.



## BATAILLE CONFEDERALE SANTE

### OU EN SOMMES-NOUS ?

Nous vivons à nouveau dans les hôpitaux (et plus généralement dans le secteur de la santé et de la protection sociale) un moment revendicatif important qui exprime le très profond mécontentement qui persistait dans ce secteur après les grandes luttes de l'automne. Ce n'est pas un hasard si les conflits actuels se développent d'abord dans des catégories très qualifiées et diplômées : la mise en oeuvre du processus transformant le rôle et la place de la santé et du travail social, la casse et la précarisation de la protection sociale qui en découlent, percutent directement ces catégories.

Le Protocole d'accord dit "Mesures Evin", signé en octobre 1988 par les organisations syndicales FO - CFTD et CFTC, a fait l'effet d'un véritable électrochoc dans les hôpitaux. Non seulement il n'apporte aucune solution de règlement aux revendications des personnels en matière de salaires, formation, reconnaissance de la qualification ... mais de plus, il remet gravement en cause le devenir même de certaines catégories.

Il s'agit d'une véritable escroquerie pour les IDE mais qui plus est le gouvernement essaie par ce moyen de s'attaquer aux systèmes de santé en accréditant l'idée que la satisfaction des revendications des IDE ne peut se faire qu'au détriment d'autres catégories.

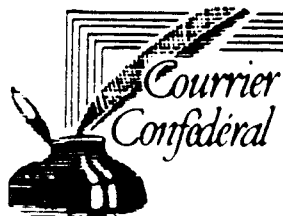
La réaction des personnels montre que loin de s'affaiblir le mouvement s'élargit à d'autres catégories professionnelles ; des forces nouvelles participent aujourd'hui à l'action. Après l'expérience des luttes de l'automne, la réalité des "Mesures Evin", il y a incontestablement un fort mécontentement qui s'exprime et une évolution dans l'état d'esprit des gens qui ouvre des perspectives nouvelles pour l'action.

#### L'élargissement du mouvement est réel.

Les revendications demeurent et s'élargissent à d'autres catégories avec la même fermeté : salaires, formation, effectifs, carrière. Les luttes ont d'ailleurs fait grandir la prise de conscience du lien qui existe entre salaires, l'amélioration et la transformation des établissements, la nécessité de garanties collectives fortes, et la question des moyens pour satisfaire les revendications.

Le gouvernement avait tenté et tente toujours dans le cadre des conflits de s'appuyer sur le contenu très professionnel des revendications pour les dévoyer dans l'impasse catégorielle. A la fois pour ne pas répondre aux revendications exprimées et pour empêcher toute convergence possible entre catégories. Or c'est compter sans l'expérience des luttes, et sans la volonté de plus en plus clairement exprimée par les personnels de la santé de voir satisfaire leurs revendications dans le cadre du service public et pour garantir à tous une médecine de qualité sans discrimination.

Il nous faut voir, tout en restant lucide, les potentialités extraordinaires que recèle un tel mouvement. S'il met en action des catégories entières c'est avant tout parce que le mouvement est né à partir de l'expression des besoins des salariés concernés, ce qui donne le caractère très concret et précis aux revendications. C'est aussi la définition à partir des besoins et du vécu qui donne aux revendications exprimées ce contenu très professionnel sur lequel gouvernement et patronat tentent de peser pour le limiter à des aspects étroitement catégoriels. Or ce qui est au coeur des aspirations en fait c'est le refus des conséquences de la politique d'austérité : rationnement des soins, aggravation des conditions de vie, diminution des effectifs.



### Ce qui est en jeu

Les orientations d'une telle politique se traduisent très concrètement dans le vécu professionnel des personnels et aiguïsent les contradictions :

- contradiction entre le fondement même des professions IDE médico-techniques et travailleurs sociaux et les choix drastiques, dangereux que le budget de régression fait supporter aux personnels ;
- contradiction entre l'élévation du niveau de formation, de la qualification, de la somme considérable de connaissances considérables qu'impliquent les découvertes scientifiques et techniques d'une part et le niveau de salaires et de reconnaissance des qualifications de l'autre ;
- contradiction entre les potentialités et les exigences de l'évolution technologique dans la qualité des soins et leur traduction au niveau des conditions, du contenu et de l'organisation du travail ;
- contradiction entre les exigences, les aspirations nouvelles qui naissent de toutes les mutations et la réalité vécue.

Au-delà de ces quelques points, on le voit bien gouvernement et patronat ne peuvent mettre en oeuvre leurs orientations qu'avec la soumission des personnels de la santé et avant tout des catégories nouvellement entrées dans l'action.

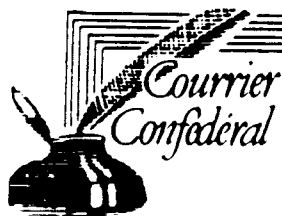
### Nos responsabilités.

Alors c'est bel et bien le refus de ces catégories de se transformer en exécuteurs ou accompagnateurs des dégâts de la crise que traduisent les mouvements actuels. Et nous le voyons, la portée des revendications et aspirations exprimées dépassent largement les salariés concernés.

Ce sont des revendications de haut niveau, avant tout parce qu'elles portent en elles le refus de la remise en cause de notre système de protection sociale mais aussi parce que la lutte s'organise à partir d'une démarche d'expression des besoins. Lutte qui met au coeur des revendications exprimées la nécessaire revalorisation des salaires avec une place nouvelle de la qualification, mais également nature de la formation, rôle des personnels. Et c'est cette volonté opiniâtre des catégories concernées de voir satisfaire besoins et exigences - tels que définis par elles - qui permet de donner aux revendications le rôle moteur dans le rassemblement, qui garantit son unité et son caractère démocratique.

Parce que les salariés décident démocratiquement du contenu, du niveau et de la conduite de l'action, parce qu'une telle volonté d'action recèle des possibilités nouvelles, les responsabilités de nos organisations syndicales s'en trouvent accrues. Dans un contexte général différent de celui de l'automne, marqué par le développement des luttes, l'élargissement à d'autres catégories de personnels, il nous faut être à la hauteur. La mise en oeuvre et l'approfondissement de notre démarche spécifique et diversifiée est seule capable de donner une qualité nouvelle au rassemblement dans les luttes.

\* \* \* \*  
\* \* \*



DU COTE DES AUTRES

Gouvernement et organisations syndicales réformistes sont en difficulté. Ils affinent leur stratégie et tentent de dévoyer les aspirations des professionnels sous différents angles d'attaque.

Le gouvernement poursuit son offensive contre le Service Public, contre le Statut de la Fonction Publique, pour un nivellement par le bas des qualifications, dans la perspective de "l'Acte Unique Européen 92".

Ainsi, après le Protocole d'Accord d'octobre 88 signé par FO - CFDT - CFTC, qui sert de modèle d'éclatement professionnel à toutes les catégories de la Fonction Hospitalière, il propose des textes de statuts particuliers pour les médico-techniques, les sages-femmes, qui aggravent leur situation actuelle.

**FO - CFDT - CFTC ont un problème à résoudre** : comment faire partager l'idée qu'elles ont eu raison de signer le Protocole d'octobre ? C'est ainsi que la CFDT a tenté une mobilisation (fiasco !) des personnels afin de dénoncer les directions d'établissement qui freineraient l'application du Protocole.

Des discussions sont engagées concernant les personnels médico-techniques (labo, radio, Kiné...). Le gouvernement confirme qu'il est hors de question d'engager des négociations dans la mesure où il s'agit d'appliquer à ces catégories le Protocole "infirmier" avec "quelques aménagements internes" ; il réaffirme par ailleurs qu'il est hors de question de revenir sur le Protocole lui-même.

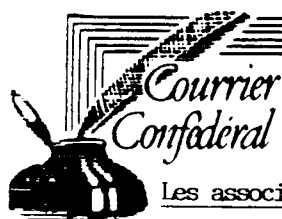
Or, ces personnels refusent massivement les propositions gouvernementales. Il convient de noter que ces catégories sont celles où ces organisations sont les plus implantées. Il leur est difficile de prendre en compte le mécontentement des personnels sans remettre en cause leur signature. Voilà qui est pour le moins inconfortable ! D'autant plus quand ces catégories reprennent à leur compte les propositions formulées par la C.G.T.

**CCC :**

Rappelons que la CCC n'a pas signé le Protocole. Son comportement depuis confirme l'analyse que nous avons faite : la non signature de la CCC, vise à "la blanchir" afin de ne pas laisser l'UFMICT-CGT occuper seule le terrain des cadres et techniciens. Pourtant, la CCC essaie de "coller" le plus possible à l'UFMICT, de tenir compte des revendications exprimées et d'en limiter la portée. Pour autant, si le rapport des forces le permettait ils restent prêts à faire une opération blanchissage FO-CFTC-CFDT et à s'allier avec eux dans un compromis avec le gouvernement poignardant les salariés.

Elle essaie par ailleurs de se présenter en "rassembleuse" des diverses associations professionnelles en prenant référence à "l'intersyndicale" qui s'est constituée dans le cadre du conflit des médecins.

Elle tente avec ces associations d'arrêter "dans le bocal de réunion de sommet" une plateforme commune acceptable par tous...



### Les associations :

A côté des organisations dont on vient de parler, on trouve toute une myriade d'associations professionnelles plus corporatistes les unes que les autres allant jusqu'à des associations de catégories dans le cadre d'une seule administration hospitalière (les sages-femmes de l'Assistance Publique de Paris...).

Ces associations comme les organisations réformistes sont branchées en permanence avec le ministère. Ces discussions ont lieu dans le dos des personnels, sans que ceux-ci soient informés de la teneur de ces discussions-négociations. En dehors des instances paritaires, la C.G.T. est totalement exclue de ces discussions de salaires, des différents "groupes de travail informels" que le gouvernement a mis en place.

### Deux observations :

- sous la pression des salariés (grâce au travail C.G.T.) souvent, les objectifs revendicatifs affichés par ces associations convergent avec nos propres objectifs ;

- mais les dirigeants de ces associations tentent d'enfermer l'action dans le cadre étroit des catégories qu'ils veulent représenter. Cette position leur est de plus en plus difficile à tenir (voir initiative du 23 mars qui rassemblait toutes les catégories en lutte).

Ainsi le SNCH explique clairement sa position, dicit son Président Gérard Vincent, Directeur de l'Hôtel Dieu à Paris : **"Il est clair que la Fonction Publique est un cadre inadapté à la Fonction Hospitalière. Il faudra bien un jour reparler de la sortie des Hôpitaux de la Fonction Publique"** (Impact Médecin 25 mars 89).

Parallèlement, le Bureau du Mouvement National des sages-femmes (Associations professionnelles + CFTC + CGC), prenant le prétexte de la parité médicale, propose que les sages-femmes soient mises hors "cadres" avec un statut particulier, indépendant du statut de la Fonction Hospitalière.

Il convient de noter que tant la CGC que les associations ont relativement peu d'audience parmi les infirmiers.

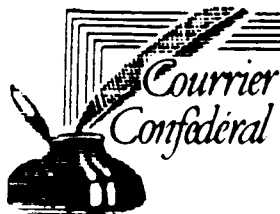
### La coordination :

Elle a fait preuve d'une grande discrétion depuis le mois de novembre. La seule initiative qu'elle envisageait jusqu'à maintenant était la tenue d'Etats généraux au mois d'avril.

Elle a cependant été contrainte d'appeler, à la dernière minute, aux initiatives proposées par la C.G.T. le 23 mars.

La presse s'est faite l'écho de problèmes internes. En fait leur problème est de savoir face au développement du mouvement social dans le secteur, s'il convient de rester sur le terrain corporatiste ou s'il convient de se diriger vers une structuration intercatégorielle et d'aller vers une Fédération Santé.

Aussi les Etats généraux du mois d'avril ont-ils été transformés en Etats généraux de la santé. Ils ont en effet bien mesuré l'avancée des idées de convergences développées par la C.G.T.



Ainsi ils tentent de coller au mouvement social. Trois cas de figure se présentent dans les établissements :

- la coordination transformée en syndicat infirmier autonome ;
- la coordination restant dans le cadre d'une association loi 1901 ;
- en Région parisienne le CRC (exclus CFTD).

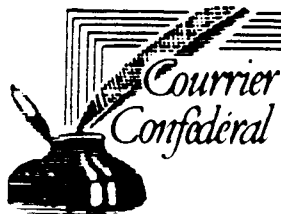
Face aux enjeux, on comprend l'écho qui est fait par l'ensemble des médias aux organisations réformistes, a contrario le black-out aux initiatives et prises de position de la C.G.T.

Ainsi, les organisations syndicales réformistes et autres associations viennent au secours du Gouvernement en difficulté face au développement des luttes et de leurs contenus revendicatifs de haut niveau. L'exigence à obtenir la catégorie A, est la preuve que le Statut de la Fonction Publique n'est pas rigide, mais au contraire offre des possibilités intéressantes pour un véritable reclassement moderne, dynamique pour l'avenir.

De la même façon, nous devons être vigilants face à l'émergence de mots d'ordre dangereux dans les actions qui vont à l'encontre des intérêts des professionnels et des malades, tel le blocage des commandes, ou plus grave encore, le boycott des examens qui favorise la division des catégories (élèves, IDE, contre les cadres).

\* \* \* \*

\* \* \*



## PARLONS DES ENJELIX

### Vous avez raison, mais vous en demandez trop !

Claude EVIN reconnaît le bien-fondé des revendications des personnels hospitaliers. Mais il leur oppose le manque de moyens financiers pour les satisfaire. Les quelques crédits dont il dispose sont destinés à répondre très partiellement à quelques revendications spécifiques, en tentant de diviser et d'opposer les catégories de salariés entre eux.

Toutes les autres organisations syndicales et les coordinations contribuent ou tentent de contribuer à la réussite de sa stratégie. Ne pouvant s'opposer à la volonté des personnels de se battre pour leurs revendications, ils essaient d'en minimiser la portée et de décourager les salariés sous le prétexte du manque de moyens.

Seule la C.G.T. est en mesure de formuler des propositions claires et précises, pour l'immédiat et l'avenir, en ce qui concerne les moyens de satisfaire les personnels et d'améliorer le service rendu à la population.

C'est pour nous, dans les luttes, avec le développement de la démocratie syndicale et ouvrière, le moyen essentiel de faire la différence.

### Deux logiques s'affrontent fondamentalement.

La loi du profit privé ou celle de la réponse aux besoins humains.

La mission de l'hôpital public c'est de répondre aux besoins de santé de la population, et non de générer du profit.

Nous savons qu'il existe des liens de cause à effet entre l'état sanitaire de la population et l'efficacité économique.

Le coût de l'hospitalisation, comme celui de tous les services sanitaires et sociaux doit avant tout être considéré comme un investissement pour le bien-être collectif et l'efficacité économique.

Il ne peut y avoir de système de protection sociale efficace sans les emplois, la formation, la qualification et des salaires corrects pour l'ensemble des personnels qui y travaillent.

La logique du capital est de réduire les services collectifs et de comprimer les dépenses de personnels. Mais elle vise aussi à plier tous les systèmes de distribution de soins à la loi du marché fondée sur la rentabilité des capitaux privés.

### L'Europe de l'argent roi, ou l'Europe des coopérations.

Personne ne peut être contre l'idée de l'Europe. Mais là aussi nous retrouvons l'affrontement entre les deux logiques.

L'Europe du capital, c'est la dissolution des nations européennes dans un seul marché, pour mieux rentabiliser les capitaux et exploiter le travail humain de tous les peuples de la communauté. Ce qui suppose la remise en cause de tous les droits et acquis sociaux en France et dans tous les pays européens.



L'Europe, telle que nous la concevons, c'est celle du développement des coopérations pour créer les richesses nécessaires dans chaque pays pour satisfaire les besoins de chaque peuple.

C'est au nom de l'intégration européenne que nous assistons à toutes ces tentatives de destruction du système français de protection sociale dont le système public hospitalier.

**Financement** L'heure est à l'offensive pour la C.G.T.

Les moyens existent : déjà à l'hôpital.

10	milliards de taxes sur les salaires
5	" de TVA sur les investissements
3	" de dépenses de formation et recherches médicales.

Les hôpitaux publics servent de pompe à finance pour l'Etat. (Alors que celui-ci dépense sans compter dans le surarmement ...).

Les moyens existent pour la sécurité sociale de financer l'amélioration de la qualité des soins :

1 % d'augmentation des salaires =	<b>8 milliards de cotisations supplémentaires par an.</b>
100.000 emplois créés =	<b>5 milliards de cotisations supplémentaires par an.</b>
13,6 % de contribution des revenus financiers du capital =	<b>40 milliards.</b>

**La C.G.T. propose des mesures justes, efficaces et durables.**

1 - Nous proposons de modifier le système de calcul des cotisations des entreprises en comparant l'évolution de la masse salariale avec celle du montant total des richesses créées, d'une année sur l'autre, par entreprise.

Notre objectif est d'inciter financièrement les patrons à valoriser le travail humain.

L'entreprise qui développe l'emploi, sa rémunération, sa formation, sa qualification, créera plus de richesses, sans alourdir ses "charges sociales". Actuellement, toute augmentation de la masse salariale se traduit automatiquement par un alourdissement des cotisations ... Ce qui n'est guère incitatif au développement de l'emploi stable et pousse à la précarisation.

Plus d'emplois et de salaires, c'est à la fois plus de consommation, plus de ressources pour l'Etat, de moyens de financement pour la Protection sociale et moins de gâchis liés au chômage.

2 - Nous voulons faire cotiser les revenus financiers des capitaux pour freiner la course à la rentabilité financière et favoriser l'investissement utile à la production de biens et de services.

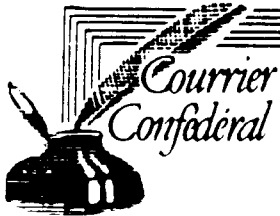
3 - Nous proposons la mise en place de dispositifs contraignants, empêchant tout boursicotage avec les fonds sociaux.

4 - Nous exigeons la transparence et la justice contributive pour tous les hauts revenus des non salariés au financement de leurs régimes de Sécu, pour réduire la ponction faite sur le régime général par la compensation.

5 - Nous proposons de développer une véritable politique de prévention (avec l'aide des équipes hospitalières notamment) pour s'attaquer résolument aux causes profondes des risques qui fragilisent la vie humaine face à la maladie.

L'ensemble constitue un tout cohérent intégré dans l'ensemble des objectifs revendicatifs et d'actions de la C.G.T., pour répondre toujours mieux aux besoins humains, individuels et collectifs et rendre notre économie plus efficace.

\* \* \* \*



## NOTRE DEMARCHE SYNDICALE

Dans la bataille au sujet de la santé et de la protection sociale, comme dans tous les autres conflits, les fédérations et les unions départementales ont une co-responsabilité à assumer.

Qui dit co-responsabilité dit coopération d'un côté et responsabilité spécifique de l'autre.

### Notre responsabilité commune

1 - Elle consiste à coordonner l'action et à favoriser les convergences à partir des milieux où nous sommes les mieux implantés.

Convergences entre les catégories du personnel hospitalier et de santé ;  
 Convergences avec les autres secteurs en lutte ;  
 Convergences avec les usagers, la population ;

Toutes les structures de la C.G.T. partagent donc ce souci commun : dégager la relation très forte qui existe entre les revendications de chaque catégorie et l'intérêt des autres, montrer la cohérence et la convergence des luttes, s'opposer à tout ce qui divise les uns et les autres, faisant ainsi le jeu de la stratégie du capital (patronat et gouvernement).

2 - Elle consiste parallèlement à mettre en oeuvre et améliorer, au travers de chaque lutte, la pratique démocratique de masse de la C.G.T.

Notre objectif : les syndiqués actifs sur chaque lieu de travail.

C'est là que doivent se porter les efforts les plus tenaces et les plus importants, là qu'il doit se passer quelque chose, avec des syndiqués jouant un rôle central et mis en capacité d'élaborer les propositions de la C.G.T.

Les syndiqués doivent se mettre en mouvement et être la clé de voûte de toute l'activité C.G.T. à l'entreprise.

Comment le font-ils ?

En partant des besoins des salariés.

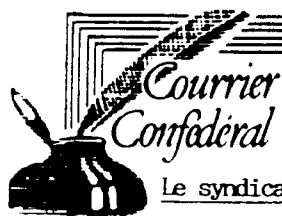
En les transformant en revendications par la discussion, le contact, la présentation des propositions du syndicat.

En s'appuyant sur les cahiers de revendications, véritable outil de dialogue de connaissance des besoins, aliment pour l'activité revendicative et façon de proposer l'action, d'en faire discuter les formes.

Les syndiqués font donc le lien entre les différents besoins et unissent dans leur démarche les diverses catégories de salariés de l'hôpital, les travailleurs sociaux, etc ...

### Qui fait quoi ?

Le problème posé étant de savoir ce qu'il y a dans chaque lieu de travail et ce qui s'y passe, chaque structure de la C.G.T. doit rechercher la forme de son intervention sans se décharger sur les autres structures de la direction des luttes.



### Le syndicat sur le lieu du travail.

A lui la charge de l'activité syndicale permanente sur le lieu de travail, c'est à dire :

- la recherche de l'engagement de tous les syndiqués pour le débat, la réflexion, l'action ;
- l'élargissement au plus grand nombre de salariés, en les gagnant par un travail de conviction et par la démonstration quotidienne de l'utilité d'un syndicat combatif et démocratique ;
- le souci de prendre en compte les diversités, les spécificités, dans la lutte et dans l'organisation syndicale, en démontrant ainsi que le syndicat a besoin de la richesse et de la force que lui apporte chaque salarié. Pousser la démarche jusqu'à la concrétisation de la création de syndicats MICT.

### La fédération, l'UD, l'UL.

Il leur revient d'aider les syndicats d'entreprise à fonctionner sur les bases définies plus haut, en coopérant pour donner l'ampleur voulue aux luttes engagées.

Leur rôle comporte les aspects suivants :

- la circulation et l'échange des informations,
- la popularisation des axes revendicatifs,
- la cohérence des expressions.

Les salariés ont un ensemble de revendications dont les expressions se situent à des niveaux différents, mais qui ont les mêmes causes : la stratégie du capital. Ils peuvent donc se retrouver dans l'action, à condition d'agir dans chaque lieu de travail pour faire évoluer le rapport des forces : ils ont des raisons de convergence, des intérêts communs.

La fédération donne aux grandes actions revendicatives leur ampleur professionnelle, en les ramenant aux enjeux, aux choix du capital dans la branche. Ainsi dans la santé, les luttes traduisent la dégradation du vécu professionnel des catégories concernées, mais sont aussi un point de résistance majeur contre la casse du service public et la remise en cause de la protection sociale.

L'union départementale, avec l'implication des unions locales, traduit dans l'interprofessionnel la cohérence des luttes de branches. Elle fait les soudures entre toutes ces luttes, gère le mouvement social en y intégrant chaque conflit et en dégageant les solidarités. Elle aide les syndicats d'entreprise à s'organiser et leur donne les informations et les éléments nécessaires pour à la fois mener leur propre combat et sur les bases de celui-ci participer aux actions générales. Par exemple, les luttes dans l'enseignement, les luttes des fonctionnaires posent les questions de l'emploi et des salaires dans ces secteurs, mais touchent aussi à la vocation du service public, à sa conception et à sa rénovation.

L'Union départementale peut être le lieu, en partant des luttes au quotidien, d'une réflexion entre tous ces secteurs en l'élargissant à tous ceux qui ont besoin d'un grand service public, non soumis aux intérêts privés, moyen moderne pour satisfaire les besoins et condition pour le développement de l'économie.

L'Union départementale est le territoire où peuvent s'échanger les expériences, se confronter les solutions et s'engager la bataille pour la rénovation du Service public au plus près des personnels, des salariés et des usagers.

\* \* \* \*

# ... à votre santé!

Serez-vous obligés  
demain d'emprunter  
à votre banque  
pour vous soigner  
comme il faut ?  
De faire des kilomètres  
pour trouver  
un hôpital qui veuille  
bien vous accueillir?  
Ou encore, une fois  
retraités, de mourir  
à petit feu parce que  
vous n'aurez pas  
les moyens de vous  
payer des médicaments  
ou une hospitalisation  
à domicile ?

**N**e vous y trompez pas.

Nous ne sommes pas en train d'écrire le scénario d'un film catastrophe. Le danger est bien là, réel ; il se concrétise déjà, et c'est pourquoi nous luttons et nous vous alertons.

Le gouvernement, les directions vous expliquent que l'hôpital doit être géré comme n'importe quelle autre entreprise, qu'il faut être modernes, que l'équilibre financier doit être la règle impérative.

Pour cela, ils diminuent les effectifs, refusent la reconnaissance et la revalorisation des qualifications des personnels, remettent en cause la formation professionnelle au nom de l'alignement européen et s'attaquent aux rémunérations.

Autrement dit, nous, nous serons moins nombreux, mal payés, pour travailler plus et dans de mauvaises conditions ; vous, vous serez moins bien soignés.

**C**e sont bien deux logiques qui s'affrontent.

Et seulement deux :

- ou on répond aux besoins de santé de la population,
- ou on cherche, dans l'hôpital comme ailleurs, à gagner de l'argent sur la santé des gens et sur le travail des personnels hospitaliers.

Pour vous, selon le chemin pris, le résultat sera loin d'être le même. L'hôpital du profit ne répondra qu'à une clientèle ciblée et privilégiée ; il ne sera plus un service public accessible à tous.

Alors que déjà à l'hôpital public on ferme des services, des consultations, le secteur privé lui se développe en se faisant financer par la sécurité sociale et au plus grand profit des compagnies bancaires et financières qui espèrent ainsi en tirer le maximum d'argent.

Mais si on part de vos besoins, si on s'attache à les satisfaire, alors vous y trouverez votre compte et l'économie nationale aussi : l'efficacité économique va de pair avec une population en bonne santé. La prévention, l'hospitalisation, les services sanitaires et sociaux ne sont donc pas des coûts mais des investissements nécessaires pour vous-mêmes, pour le bien-être collectif et pour la relance de l'économie.

Notre système de santé et de protection sociale est un dispositif évolué, efficace, performant. Rien ne le condamne, sinon les choix faits par ceux qui veulent remodeler la société française et européenne, pour mieux exploiter toutes les populations. ◊

- *Nous leur disons non : si on doit toucher à la protection sociale, au service public de la santé dans notre pays, c'est pour l'améliorer, pour accroître l'égalité de tous devant la maladie.*

## **Nous luttons pour vous, pour nous, pour tous.**

*Après les grandes luttes que nous avons déjà menées dans le passé et particulièrement à l'automne 88, par milliers, et toutes catégories hospitalières mêlées, nous sommes entrés de nouveau en action.*

*Nous y sommes contraints par les actes du gouvernement qui attaque : la fonction hospitalière et ses personnels, le service public dans son ensemble.*

*Parce que nous refusons cette logique, nous nous battons pour la reconquête et le renouveau d'un grand service public de la santé, avec des personnels solidement qualifiés et bien rémunérés en nombre suffisant. Il ne peut y avoir de protection sociale réelle sans cela.*

*La santé est un droit pour tous et nos luttes portent cet avenir. Nos luttes et vos luttes en tant qu'assurés sociaux, portent cette exigence et peuvent empêcher ce recul de civilisation.*

## **Les moyens existent déjà :**

*. à l'hôpital, rien qu'en révisant les charges indûes, on peut récupérer 18 milliards de francs ;*

*. pour la sécurité sociale, en taxant, comme le propose la C.G.T., les revenus financiers, c'est 40 milliards de francs qu'on dégage ;*

*. en relançant l'emploi stable et qualifié on dégagera des ressources pour la sécurité sociale et pour l'économie du pays.*

*Les voilà, les moyens pour satisfaire vos besoins et vos revendications. Seulement, le gouvernement refuse de faire ces choix là et de chercher les vrais remèdes. Au contraire dans les directives du gouvernement concernant le budget 1990 les plus graves attaques et menaces pèsent à nouveau sur la Fonction publique alors que les dépenses d'armement doivent encore augmenter.*

## **Ensemble, solidaires.**

*Ne laissons pas remettre en cause le droit à la santé pour chaque individu et sa famille !*

*Refusons le règne du fric, les dégâts sociaux et humains qu'il entraîne !*

*Faisons grandir l'exigence d'un grand service public de la santé, formidable moyen moderne pour répondre aux besoins !*

*Demandons d'un seul mouvement les moyens pour satisfaire les revendications des personnels et le service rendu à la population !*

*C'est notre intérêt commun. Nous pouvons le gagner en luttant.*

## **La santé, c'est à notre portée !**